

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMA TURE



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EGÜITE - PROBITÉ

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette
ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 262/08/2026

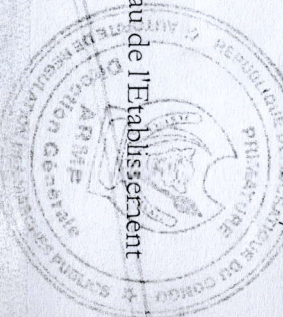
AU GROUPE CHANIMETAL & NEW MIRAK Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 001/MIN/JUST&DH/ATM/SGJ/CGPMP/GBB/2016, conclu avec le Ministère de la Justice et Droits Humains, pour un montant total hors taxe dollars américains cent quarante-trois mille cent septante-neuf, vingt-cinq centimes (USD 143 179,25) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains mille deux, vingt-cinq centimes (USD 1 002,25), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 20/03/2026

Directeur Administratif et Financier

Scieu de l'Etablisserment



0000262